

# Valorisez votre entreprise, préservons notre environnement !



arve *pure*  
2012

ensemble travaillons autrement

# Ensemble, travaillons autrement.

arve **PURE** 2012 en chiffres

4 ans pour agir

30 communes mobilisées

1000 entreprises concernées

4 partenaires pour vous accompagner

16 km d'Arve préservés

Au cœur d'une vallée industrielle d'excellence, l'Arve est menacée par les pollutions dues aux métaux lourds et aux hydrocarbures, rejetés dans les réseaux d'assainissement.

En tant qu'acteurs industriels de la vallée, vous pouvez agir sur l'avenir de l'Arve et la pérennité de votre activité, en participant au programme ARVE PURE 2012 !

ARVE PURE 2012 est un programme ambitieux et innovant initié par 4 partenaires : le SIVOM de la Région de CLUSES, le SNDEC, le SM3A et l'Agence de l'Eau. Ce programme vise la préservation de la qualité de notre rivière, par la réduction et la meilleure gestion de nos rejets liquides et solides.

Tous ensemble, grâce à ARVE PURE 2012, nous pouvons associer réussite industrielle et protection de notre cadre de vie. Pour l'Arve, pour ses habitants, pour notre environnement à tous !

## Etape 1 : diagnostic gratuit

Sur rendez-vous, les chargés de mission ARVE PURE 2012 peuvent venir évaluer les effets de votre activité sur l'Arve et identifier les pratiques à corriger au cours d'un diagnostic gratuit de votre site : recueil des pratiques actuelles, analyse qualitative et quantitative, identification des filières de traitement, préconisation d'un plan d'actions.

## Etape 2 : mise en œuvre des solutions

En fonction des résultats obtenus, les chargés de mission ARVE PURE 2012 vous guideront pour la mise en place de bonnes pratiques au sein de votre entreprise, à 3 niveaux :

A - les effluents

B - les pollutions accidentelles

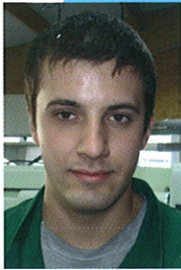
C - les Déchets Industriels Dangereux (DID)

(voir schéma page de droite)

## DES EXEMPLES à suivre...

“Pour notre nouveau site écologique (bâtiment en structure bois), nous avons choisi de gérer l'ensemble des fluides utilisés sous rétention, afin de protéger l'environnement.

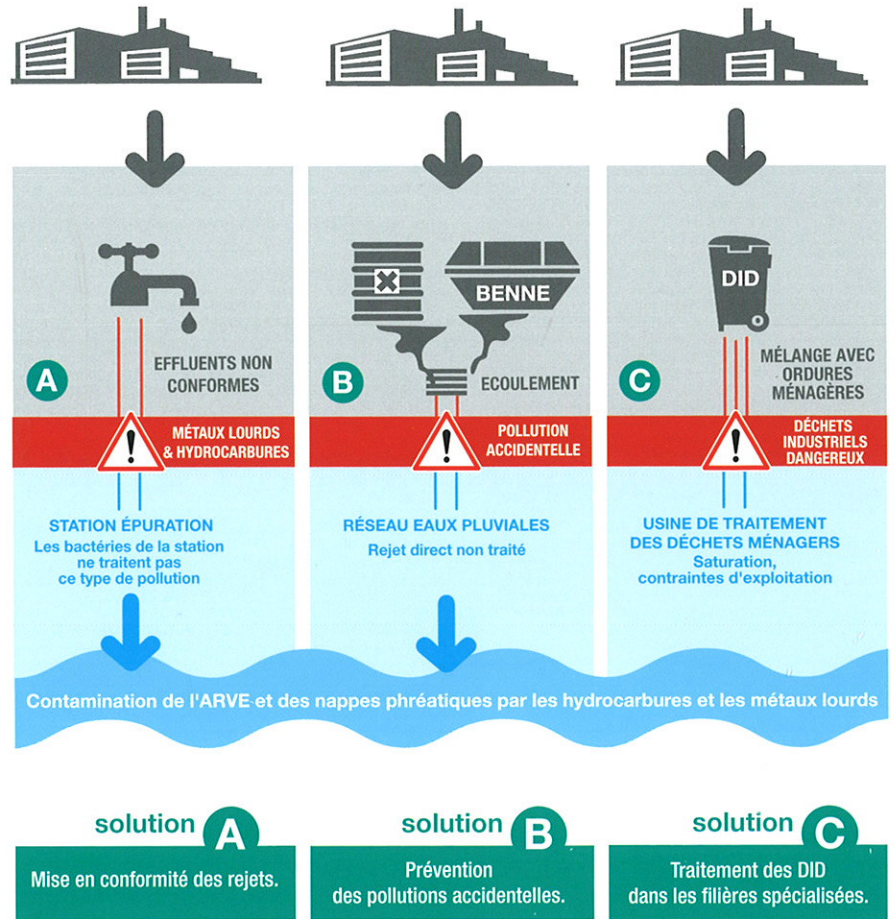
Nous avons notamment réalisé une fosse de rétention couverte et complètement étanche pour nos bennes à copeaux, ainsi que la mise en place de bacs de rétention pour le stockage des huiles et solvants dans l'atelier. Cela nous permet d'être tout à fait conformes aux normes en vigueur et bien structurés pour l'avenir et les futures normes qui seront plus exigeantes à ce niveau-là.



Tout cela à moindre coût grâce à l'aide apportée par l'Agence de l'Eau et le SNDEC”

DECOLLETAGE RJR  
Mr Germain ROCH

## Gestion des effluents et des déchets



## Etape 3 : accompagnement & subventions

Pour que l'aspect financier ne soit pas un frein au changement, ARVE PURE 2012 vous apporte différentes subventions selon la nature des études, investissements et bonnes pratiques à mettre en place :

Etudes préalables aux investissements	50 %	+	+ 10 % pour les entreprises de 50 à 250 salariés
Investissements pour la prévention et le traitement des pollutions	50 % sur les pollutions toxiques Huiles, solvants, hydrocarbures ... 30 % pour les pollutions non toxiques Effluents agro-alimentaires...		+ 20 % pour les entreprises de moins de 50 salariés
Collecte et élimination des déchets dangereux	50 % jusqu'à 50 tonnes/an/site		

Les chargés de mission ARVE PURE 2012 sont également à vos côtés pour faciliter l'ensemble des démarches d'accompagnement de votre entreprise : conseils techniques, aide au montage des dossiers financiers, mise en relation avec les réseaux professionnels agréés...

Contactez le SIVOM de la Région de CLUSES ou le S.N.DEC avant la passation de toute commande pour établir un dossier de demande de subventions.

“Un des objectifs de notre politique environnementale est la réduction des impacts à la source. Notre programme 2007 a eu comme action principale la mise en service d'une installation de traitement de nos effluents issus d'une partie de nos processus de fabrication. Au-delà de l'impact économique, nous avons pu réduire de manière significative les impacts sur l'environnement (diminution de 60% des volumes d'effluents) et les impacts associés au transport, tout en garantissant une totale conformité des eaux rejetées au réseau d'assainissement.

Ce projet a été conduit en partenariat avec le SIVOM de la Région de CLUSES, le SNDEC et l'Agence de l'Eau.”

ZEDCE  
Mr Serge CHRETIN



# FIN 2012

il sera trop tard !

A partir de cette date, les effluents industriels dans le réseau et le milieu seront maîtrisés ou prohibés, les mélanges de déchets dangereux avec les ordures ménagères ne seront plus tolérés. Il n'y a donc pas de temps à perdre !

# Ensemble, pour un environnement meilleur

La performance industrielle est compatible avec la réduction de l'impact environnemental.

ARVE PURE 2012 est un **programme d'envergure** pour vous, industriels, mais également pour nos collectivités qui vont développer leurs installations.

Pour réussir ce challenge collectif, tout le monde s'engage à vos côtés :

- le **SIVOM de la Région de CLUSES**
- le **SNDEC** (Syndicat National du Décolletage)  
réalisent les diagnostics et vous accompagnent dans vos démarches
- le **SM3A** (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords)  
mesure l'impact sur la qualité des eaux de l'Arve.
- l'**Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse**  
finance et garantit la coordination des opérations.

Agissons vite : l'Arve y gagne et vous aussi !

## Contacts

SIVOM de la Région de CLUSES	04 50 98 43 14
SNDEC	04 50 98 07 68

arve **pure**  
2012  
ensemble travaillons autrement



SIVOM de la Région de CLUSES

SIVOM de la Région de CLUSES – 185, avenue de l'Eau Vive – BP 60062 – 74311 THYEZ CEDEX  
sivom.cluses@wanadoo.fr – tel. : 04 50 98 43 14 – fax : 04 50 98 70 57

